ECHEANCIER ANNEE SCOLAIRE 2022/23

Les 2 premiers prélèvements d'un trimestre sont obligatoirement du même montant.

Le montant du 3ème et dernier prélèvement du trimestre appelé prélèvement d'ajustement varie en fonction du montant réel de la créance et ne figure donc pas dans le tableau.

Les montants des prélèvements 2023 sont donnés à titre indicatif et basés sur l'année 2022. Ils seront bien évidemment à adapter en fonction des tarifs donnés par la collectivité et le découpage de vos trimestres.

TARIFS DEMI-PENSION COLLEGE JEAN ROSTAND, CAPBRETON Forfait 4 jours								
		Taux 1 = 110,80€ Taux 2 = 47,80€		Montant indicatif susceptible de		Tarif avril juin 2023 : 121,50€ Nombre de jours : 45 Montant indicatif susceptible de modifications		
		MONTANT 1ER PREL	MONTANT 2EME PREL		MONTANT 2EME PREL	-	MONTANT 2EME PREL	
NON BOURSIER	24	49,00	49,00	41,00	41,00	41,00	41,00	
Bourse taux 1 : 35€	T1	37,00	37,00	29,00	29,00	29,00	29,00	
Bourse taux 2 : 98€	T2	16,00	16,00	8,00	8,00	8,00	8,00	

TARIFS DEMI-PENSION COLLEGE JEAN ROSTAND, CAPBRETON Forfait 5 jours									
	Code GFC CATEGORIE TRANCHE	Tarif sept déc 2 Nombre de jour Taux 1 = 148,60 Taux 2 = 85,60€ Taux 3 : 30,60€	s : 68 0€ €	Tarif janv mars 2023: 151,20€ Nombre de jours: 56 Montant indicatif susceptible de modifications		Tarif avril juin 2023: 151,20€ Nombre de jours : 50 Montant indicatif susceptible de modifications			
		MONTANT 1ER PREL	MONTANT 2EME PREL						
NON BOURSIER	25	62,00	62,00	51,00	54,00	51,00	54,00		
Bourse taux 1 : 35€	T1	50,00	50,00	39,00	43,00	39,00	43,00		
Bourse taux 2 : 98€	T2	29,00	29,00	18,00	22,00	18,00	22,00		
Bourse taux 3:153€	T3	11,00	11,00	0	3	0	3		

1er TRIMESTRE SEPTEMBRE DECEMBRE					
NOV	07/11/2022				
DEC	05/12/2022				
JANV : ajustement	05/01/2023				
2ème TRIMESTRE JANVIER MARS					
FEV	06/02/2023				
MARS	06/03/2023				
AVRIL: ajustement	05/04/2023				
3ème TRIMESTRE AVRIL JUILLET					
MAI	05/05/2023				
JUIN	05/06/2023				
JUIL: ajustement	05/07/2023				